



## Facture de téléphone de 1800 euros!

Par **marina**, le **12/09/2009** à **10:23**

Bonjour,

Le gardien de mon immeuble est logé et a ,à sa disposition, un téléphone portable depuis + d'un an

Il n'a jamais reçu de décompte par rapport à ce téléphone et aujourd'hui le syndic lui réclame 1800 euros de communications sur une année!

De plus il travaille + de 50 heures par semaine

Est ce légal, sinon à qui peut il s'adresser

Merci par avance pour vos conseils